



BILAN D'ACTIVITÉ 2017



**CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE**





LE MOT DU PRÉSIDENT

Si l'année 2016 a été particulièrement active du fait des nombreux textes examinés dans le cadre du dispositif PPCR, l'année 2017 a été marquée par les élections nationales et donc de nouvelles orientations politiques globales concernant les collectivités locales et la fonction publique.

Mais le CSFPT a aussi poursuivi, maintenu le rythme des autosaisines, concluant ainsi des réflexions partagées, convergentes et consensuelles entre les élus locaux et les représentants des organisations syndicales.

En 2017, l'Assemblée plénière du CSFPT a ainsi adopté plusieurs rapports sur des questions importantes, qui restent d'ailleurs à l'ordre du jour.

En février, le rapport « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) » a permis d'établir un diagnostic et de formuler des propositions qui ont servi de base à des modifications réglementaires intervenues en novembre ainsi qu'à un projet de « charte » entre l'Association des Maires de France et le Ministère de l'Éducation Nationale.

En mars, le rapport « La formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale - Bilan et perspectives » mesure les conséquences et les enjeux de la réforme de 2007. Désormais, avec le compte personnel de formation, mais aussi le congé de reclassement, s'ouvrent de nouvelles perspectives pour la formation des agents, perspectives auxquelles le CSFPT sera très attentif.

Toujours en mars, le CSFPT a conclu ses réflexions sur la protection sociale complémentaire avec le rapport « Les effets du décret n° 2011-1974 du 8/11/2011 sur l'accès à la PSC dans la fonction publique territoriale ». Ce rapport souligne la souplesse du dispositif propre aux collectivités et insiste sur l'enjeu d'attractivité que constitue cette possibilité offerte aux agents.

Le rapport « Vers l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale de la Réunion : une ambition à partager », adopté en novembre, met l'accent sur la situation spécifique de l'emploi territorial dans les communes de ce département d'outre-mer en soulignant les difficultés résultant du recrutement des emplois aidés.

Enfin, en décembre, le rapport « Revaloriser la catégorie A de la fonction publique territoriale » dresse un panorama de la situation différenciée de la catégorie A dans ses diverses filières en insistant sur les inégalités de carrière et les questions de mobilité. Par ailleurs, le Gouvernement a réuni deux fois le collège des employeurs territoriaux pour le consulter sur quelques projets importants : la compensation de la hausse de la CSG et la préparation du Forum Action Publique.

Ainsi, en 2017, le CSFPT a confirmé son attention à la situation concrète des agents des collectivités, mission qu'il poursuivra en 2018 avec l'appui des services de la DGCL, du CNFPT, la coopération active des agents du CSFPT et l'implication maintenue des membres de notre instance.

Philippe Laurent,
maire de Sceaux

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : COMPOSITION ET RÔLE

UNE INSTITUTION PARITAIRE ÉPRISE DE DIALOGUE SOCIAL

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT).

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et les fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil départemental et de Conseil régional élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de huit personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) qui assure le secrétariat de cette institution.

UNE ANNÉE ÉLECTORALE MAJEURE

L'année 2017 a été une année d'activité particulière, du fait des élections nationales – présidentielle et législatives – intervenues au printemps.

Le CSFPT est présidé par Philippe LAURENT, maire de Sceaux, élu en 2011, réélu en 2015.

Le CSFPT est composé de 20 représentants des collectivités territoriales, ainsi répartis :

- 7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants ;
- 7 représentants des communes de 20 000 habitants et plus ;
- 4 représentants des départements ;
- 2 représentants des régions ;

et de 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux, selon la répartition suivante :

- CGT 7 membres
- CFDT 5 membres
- FO 4 membres
- FA-FP 2 membres
- UNSA 2 membres

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.



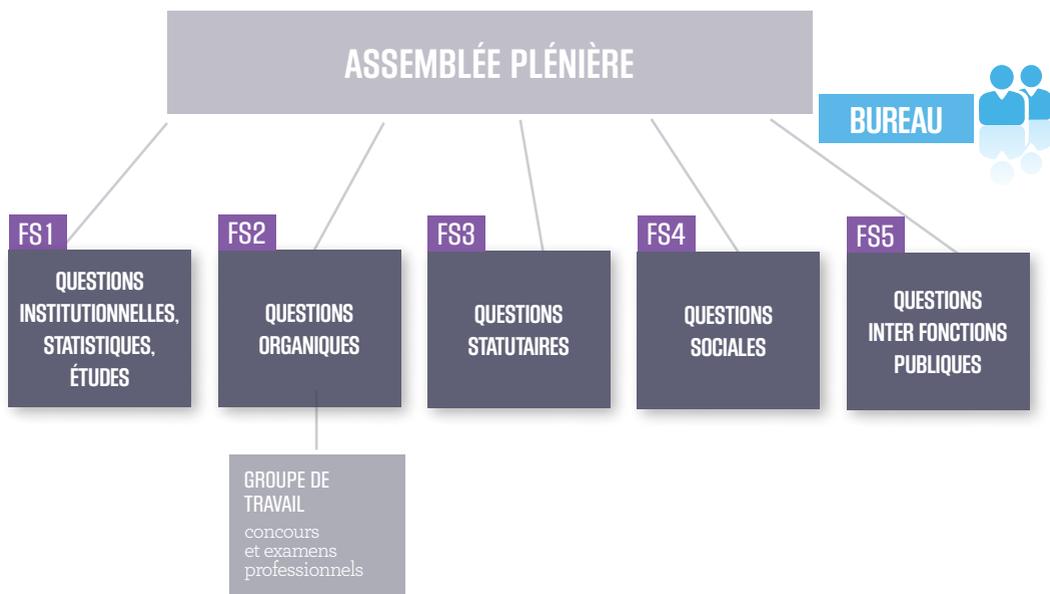
LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. À cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce contexte que le CSFPT a procédé, depuis une quinzaine d'années, à la réalisation de près de quarante documents dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le CSFPT, depuis sa création en 1984, se réunit régulièrement pour émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis par le Gouvernement et pour effectuer un important travail en auto-saisine.

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative de son président.



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2017 : 5 RAPPORTS EN AUTOSAISINE

Alors que l'année 2016 avait été marquée par un grand nombre de textes examinés, principalement dans le cadre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), l'année 2017, en revanche, a vu une accalmie en ce qui concerne le nombre de textes soumis pour avis du CSFPT par le gouvernement.

Cela a permis au Conseil supérieur de travailler sur davantage de dossiers en autosaisine et d'atteindre **le chiffre exceptionnel de 5 rapports votés sur cette seule année**, dans des domaines aussi variés que la formation professionnelle, la prestation sociale complémentaire, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ou encore une réflexion d'ampleur sur les cadres d'emplois de la catégorie A et le questionnement lié à l'emploi public territorial sur l'île de La Réunion.

Ce travail en autosaisine a permis d'asseoir le rôle que le Conseil supérieur développe depuis maintenant près de quinze ans, à savoir celui de s'autosaisir sur des sujets ayant trait à la gestion des personnels publics territoriaux. Plusieurs de ses rapports ont déjà, par le passé, été suivis de mesures d'ordre législatif ou réglementaire. En outre, leur publication à la Documentation française démontre l'importance qu'ils revêtent.

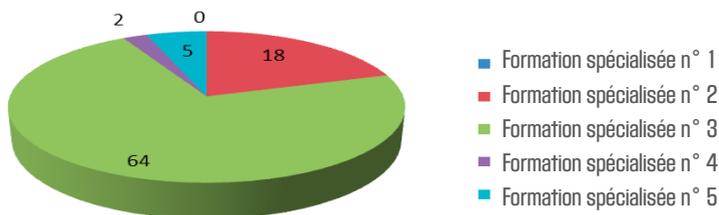
6 séances plénières - chiffre en baisse, au regard de l'année précédente, pour les raisons

déjà évoquées - et 10 réunions du bureau se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies plus de 30 fois, chiffre assez identique aux années précédentes.

Ces réunions ont eu pour objet, soit de statuer sur les projets de textes officiels présentés par les deux Gouvernements qui se sont succédés cette année, soit de travailler à la préparation de rapports en autosaisine (rappelés ci-dessus et développés dans le cadre de chaque formation spécialisée, voir plus loin). A noter que, cette année, contrairement à 2016, plusieurs séances plénières ont été annulées, du fait d'un ordre du jour insuffisamment étoffé.

Des groupes de travail, qu'ils soient permanents (groupe concours) ou ponctuels (catégorie A, ATSEM et élections professionnelles), se sont également réunis à de multiples reprises cette année. Ainsi, ce sont près d'une dizaine de réunions qui se sont tenues tout au long de l'année dans le cadre de ces groupes de travail, sans compter celles organisées par la DGAFP dans le cadre de « l'agenda social », dispositif mis en place depuis la rentrée 2012, et réitéré chaque année. A noter également les réunions organisées dans le cadre du Conseil commun de la fonction publique, organe compétent pour connaître des questions touchant au moins deux des trois versants de la fonction publique.

RÉPARTITION PAR FORMATION SPÉCIALISÉE DES TEXTES ÉTUDIÉS PAR LE CSFPT EN 2017



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2017 : L'INSTITUTION CONFORTÉE DANS SON RÔLE D'ALERTE DE L'ACTION LOCALE

L'activité du CSFPT en 2017 a été essentiellement partagée entre **l'examen de textes de natures diverses (cf. les graphiques joints) et d'autre part la rédaction en auto saisine de 5 rapports, lesquels ont demandé un temps d'étude et de rédaction conséquent, car portant sur des domaines essentiels de la fonction publique territoriale (formation professionnelle, prestation sociale complémentaire, catégorie A...).**

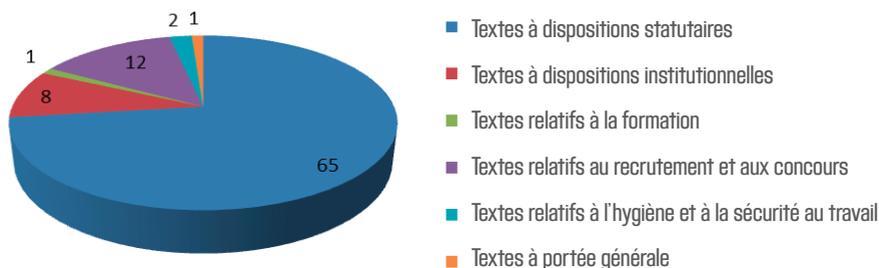
Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a ainsi été conforté dans son rôle d'alerte, en pointant les projecteurs sur des sujets sensibles liés à l'activité quotidienne des agents publics locaux. C'est particulièrement vrai pour la formation professionnelle – où le rapport vient dresser un bilan de l'application de dix ans d'une réforme essentielle – mais également concernant La Réunion où l'état des lieux s'est avéré source d'enseignements ou encore la catégorie A, trop longtemps négligée dans le cadre de réformes qui se sont succédées.

Ces rapports, pour leur grande majorité votés à l'unanimité des membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, sont chaque fois remis officiellement au(x) ministre(s) concerné (s) par le thème étudié.

C'est ainsi que le rapport consacré aux ATSEM, voté au tout début de l'année 2017, a déjà fait l'objet de mesures transcrites en termes réglementaires par le biais de deux projets de décrets présentés pour avis au Conseil supérieur avant la fin de cette année.

Le travail en autosaisine du Conseil supérieur s'avère donc plus que jamais essentiel, car porteur de propositions réalistes et pertinentes, ayant vocation à améliorer les conditions de travail et le déroulement de carrière des 1,9 million d'agents publics territoriaux.

RÉPARTITION PAR NATURE DES TEXTES ÉTUDIÉS PAR LE CSFPT EN 2017



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES : COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs aux personnels des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (cinq fois pour l'année 2017) et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières. **Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :**

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (Marne)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales ;
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques ;
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ;
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres ;
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux ;
- Communication et publications du conseil supérieur ;
- Évolution de la décentralisation.

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **M. Didier PIROT** - FO

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations ;
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives ;
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion ;
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline ;
- Mobilité externe et interne.

À NOTER : le président de la formation spécialisée n°2 préside également le **groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale** composé notamment d'organisateur de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours et examens professionnels territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la DGCL, du CNFPT, des Centres de gestion et d'associations d'élus.



FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Jésus DE CARLOS** - CGT

- Statuts particuliers ;
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire ;
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet ;
- Dispositions concernant les agents non titulaires ;
- Titularisation des personnels non titulaires.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **M. Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)

- Information politique et représentation syndicale ;
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale ;
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial ;
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle ;
- CNRACL et IRCANTEC.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Bruno COLLIGNON** - FA - FP

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire ;
- Identité territoriale ;
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel ;
- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.





Jean-Pierre BOUQUET

Président de la formation spécialisée n° 1,
Maire de Vitry-le-François (Marne)

En 2017, la FS1 a été amenée à donner un avis lors de la séance du 28 juin sur le projet d'arrêté fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu à l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (bilans sociaux 2017).

Cet arrêté pris tous les deux ans contient un ensemble d'indicateurs que les collectivités doivent transmettre obligatoirement afin d'établir le bilan social de la collectivité.

En 2017, plusieurs indicateurs ont été ajoutés, notamment un volet «discipline» suite à la loi sur la déontologie du 20 avril 2016.

Des indicateurs ont été simplifiés, concernant le temps de travail : deux cycles sont désormais identifiés, le cycle hebdomadaire et le cycle annuel dans le cadre des cycles dérogatoires.

Des indicateurs ont été enrichis dans le volet «rémunérations et charges» afin de prendre en compte le genre et la catégorie des agents.

Une rubrique sur la santé et la sécurité au travail a été ajoutée.

Ce texte a été adopté avec des amendements acceptés par la DGCL visant à mieux identifier les données relatives aux agents contractuels employés par les collectivités.





Didier PIROT

Président de la formation spécialisée n° 2,
membre de Force Ouvrière

UNE SAISINE GOUVERNEMENTALE MOINS INTENSE...

2017 aura été une année moins marquée par l'étude de projets de textes officiels que l'année précédente, qui était pleinement inscrite dans la mise en œuvre réglementaire du protocole « PPCR ». En revanche, l'activité d'autosaisine aura été particulièrement soutenue tout au long de cette année.

10 textes auront été soumis aux travaux de la formation spécialisée n°2 cette année, dans des domaines concernant notamment la Ville de Paris, la collectivité de Corse ou encore l'organisation des concours et le déroulement de carrière des ATSEM.

La formation spécialisée n°2 s'est réunie à 8 reprises tout au long de l'année 2017, soit un rythme assez soutenu et équivalent à celui des années précédentes, justifié par une production réglementaire régulière et par un travail en autosaisine d'importance.

...MAIS UN TRAVAIL EN AUTOSAISINE PLUS DENSE ET ABOUTI

La formation spécialisée n°2 a pu présenter en séance plénière un projet de rapport consistant en un bilan de la mise en œuvre de la loi du 19 février 2007 quant à son volet formation et des pistes intéressantes à envisager sur ce dossier. Ce rapport été voté à l'unanimité des membres du Conseil supérieur le 1^{er} mars.

À la suite de ce rapport sur la formation professionnelle, la formation spécialisée n°2 s'est penchée sur les questions liées au recrutement et à la formation professionnelle des ATSEM et des agents de la filière animation. Ce travail s'inscrit dans la continuité de deux rapports – eux aussi votés à l'unanimité – sur la filière animation (2016) et sur les ATSEM (2017). Dans un premier temps, des auditions de professionnels reconnus ont été effectuées, avant de s'atteler à la rédaction d'un rapport qui se voudra complémentaire aux deux précédents et dont le vote est prévu pour le premier semestre de l'année 2018.

Enfin, le groupe de travail sur les concours a été réuni à plusieurs reprises cette année, notamment concernant une réflexion sur les concours de la catégorie C des sapeurs-pompiers professionnels.



Jésus DE CARLOS

Président de la formation spécialisée n°3,
membre de la Confédération Générale
du Travail

UNE ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE CETTE ANNÉE ENCORE SOUTENUE

En 2017, les membres de la formation spécialisée n°3 lors des six réunions qui se sont tenues, ont examiné 31 projets de décrets et 1 projet d'ordonnance sur la Ville de Paris, soit autant qu'en 2015. Ils ont été encore, en grande partie, la conséquence du protocole d'accord PPCR avec les derniers textes relatifs, notamment, aux filières culturelle et sociale, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers professionnels.

De même, la situation des administrateurs territoriaux et celle des ingénieurs en chefs ont été revues ainsi que le cas des emplois administratifs et techniques de direction des collectivités territoriales.

Enfin, un projet de décret concernant les agents de catégorie C a permis de supprimer le lien entre les nominations suite à réussite à un examen professionnel et celles aux choix, afin d'aboutir à un meilleur déroulement de carrière.

EN PARALLÈLE, DEUX RAPPORTS EN AUTO SAISINE ADOPTÉS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Le premier rapport adopté le 2 février 2017 a concerné les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et a abouti à formuler 33 propositions visant à clarifier leur champ d'intervention. Ce rapport était attendu car il s'agit d'un cadre d'emplois fortement impacté par la réforme des rythmes scolaires de 2013-2014. Il faisait clairement apparaître l'évolution de ce métier, le besoin d'une reconnaissance plus grande, mais aussi la nécessité d'offrir à ces agents des perspectives de carrière et s'inscrivait dans la suite du rapport qui avait été réalisé et voté par le CSFPT en juillet 2014 concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il s'agissait essentiellement de revisiter le cadre d'emplois des ATSEM, tant du point de vue statutaire que des effectifs et des conditions d'emplois.

Il est à noter que, suite à l'adoption de ce rapport, deux projets de décrets relatifs aux ATSEM ont été examinés par le CSFPT au cours du mois de novembre, dont un par cette formation spécialisée, sur l'aspect statutaire et que ses membres avaient, au préalable, participé à deux groupes de travail organisés par la DGCL.

Le deuxième rapport intitulé « Revaloriser la catégorie A de la Fonction publique territoriale » adopté le 20 décembre 2017, a résulté d'une longue réflexion du groupe de travail constitué à cet effet. 4 réunions ont eu lieu en 2017. Un certain nombre de problématiques ont été abordées et 23 propositions ont émergé, tant sur les aspects recrutement, déroulement de carrière et rémunération, que formation, égalité professionnelle, mobilité et environnement professionnel.





Daniel LEROY

Président de la formation spécialisée n°4,
Maire adjoint de Moussy-le-Neuf
(Seine-et-Marne)

2017 a d'abord été l'année de la publication du rapport consacré à la protection sociale complémentaire. Ce fut aussi l'année de l'aboutissement du travail conduit avec la FS3 portant sur la catégorie A.

Bien évidemment, d'autres thèmes, tels que l'accès au logement intermédiaire pour les agents publics, ont été étudiés que ce soit dans le cadre de l'autosaisine, des travaux menés par la FS4 du Conseil commun de la fonction publique ainsi qu'au sein de ses groupes de travail dédiés.

EN AUTOSAISINE, ADOPTION À L'UNANIMITÉ DU RAPPORT SUR LA PSC

Le rapport, consacré à l'**accès à la protection sociale complémentaire** dans la fonction publique territoriale, a été adopté à l'unanimité en séance plénière le 29 mars 2017.

Cette étude fait suite à la publication du décret du 8 novembre 2011 et d'une circulaire de la Direction générale des collectivités locales de mai 2012 qui ont donné un cadre plus formalisé à la mise en place, par les collectivités qui le souhaitent, de dispositifs de protection sociale complémentaire en faveur de leurs agents, pouvant couvrir le risque « santé » et/ou celui de la « prévoyance ». L'étude qualitative conduite auprès des collectivités locales et centres de gestion et l'audition des différents acteurs ont permis de constater les effets positifs de ce décret.

Toutefois, des observations viennent nuancer cette satisfaction d'ensemble. Il apparaît notamment que sa complexité ne permet pas à tous les agents de se repérer aisément parmi les offres existantes, surtout dans le cas de la labellisation, malgré les efforts déployés par les collectivités. C'est pourquoi le Conseil supérieur a émis des préconisations visant à promouvoir la PSC par une information active de la part des employeurs publics, organisations syndicales, centres de gestion... Il est ainsi apparu nécessaire que les pouvoirs publics acceptent de revoir avec le Conseil supérieur les termes du décret du 8 novembre 2011.

Par ailleurs, les travaux de cette formation spécialisée ont porté sur l'accès au logement intermédiaire pour les agents de la fonction publique. Une présentation a été effectuée notamment sur l'expérimentation permettant à certains agents de la fonction publique de disposer d'un accès prioritaire à un portefeuille de logements.

TRAVAUX RÉALISÉS EN INTER-FORMATIONS SPÉCIALISÉES FS4-FS3

5 réunions en autosaisine se sont tenues au cours de l'année 2017, auxquelles s'ajoutent les 4 réunions du groupe de travail coprésidé par les présidents de la FS4 et de la FS3 sur le rapport intitulé : « Revaloriser la catégorie A de la Fonction publique territoriale ».

Ce rapport présente la situation statutaire et professionnelle des agents de catégorie A à partir des statistiques les plus récentes, puis il aborde l'ensemble des problématiques et propose des préconisations visant notamment à harmoniser le déroulement de carrière des cadres territoriaux.



Bruno COLLIGNON

Président de la formation spécialisée n°5,
membre de la Fédération Autonome de la FP

RAPPORT SUR LA FPT DE LA RÉUNION

L'année 2017 a été consacrée en grande partie aux travaux en auto saisine portant sur la préparation du rapport « Vers l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale de La Réunion : une ambition à partager ».

Cette étude est fondée sur un constat dégagé par le rapport sur la précarité dans la FPT, adopté par le CSFPT en 2011, et qui mettait en lumière la situation particulière et le nombre élevé d'agents non titulaires dans les collectivités de l'Île de la Réunion.

La FS5 s'est réunie 9 fois et le bureau du CSFPT a adopté le principe de présenter le rapport en séance plénière le 15 novembre.

Cette auto-saisine présente l'originalité de déborder du cadre strict du statut de la fonction publique afin d'apporter des clés de lecture englobant la situation économique et sociale de ce territoire, qui connaît un fort taux de chômage, une pauvreté endémique et une population jeune en croissance au-dessus des moyennes nationales.

Le recours aux agents non titulaires est historique ; il est identifié, dès les années 1960 par l'embauche d'agents « journaliers communaux » par les communes de l'Île ; ces personnels sont employés sur la base de contrats oraux ou écrits, d'une durée initiale de quinze jours, renouvelés sans limitation de durée.

Les agents journaliers ont été progressivement remplacés par des agents non titulaires, même lorsque les conditions de recrutement d'agents titulaires étaient requises.

L'existence des compléments de rémunération (indemnités de vie chère) versés aux agents titulaires par homologation avec la fonction publique de l'État est présentée par de nombreux employeurs comme un frein à la titularisation. La création d'un dispositif adapté pour les agents non titulaires est donc une forme de réponse à la sur-rémunération.

En conclusion, le rapport contient des préconisations qui soulignent l'importance d'un état des lieux exhaustif et partagé sur les politiques de ressources humaines, la gestion des effectifs et des carrières des collectivités de La Réunion et proposent de s'orienter - y compris de la part de l'État - vers une convergence avec le droit statutaire de la fonction publique.

Au sujet des emplois aidés, le CSFPT préconise d'intégrer le recours à cette forme d'emploi dans le cadre global des politiques nationales de l'emploi et surtout de la formation, via l'apprentissage, en y associant les collectivités, plus spécialement les communes, qui sont les principaux employeurs. Le rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés le 15 novembre 2017.

AUDITION DE M PATRICK GOHET, DÉFENSEUR ADJOINT DES DROITS LE 14 DÉCEMBRE 2017

Dans le cadre de son activité de veille sur le thème de la lutte contre les discriminations dans la fonction publique territoriale, La FS 5 a élargi cette audition aux formations spécialisées n°1, n°2 et n°4 concernées par le sujet transversal du respect des droits individuels ainsi que par la gestion du handicap.



LE COLLÈGE DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX AU CŒUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le collège des employeurs territoriaux du CSFPT a été réuni deux fois par le Gouvernement, en mars et septembre.

La première réunion a permis l'examen de projets importants, notamment l'ordonnance relative à la mobilité, et les projets de circulaires sur l'absentéisme et le temps de travail.

L'examen par les employeurs de textes qui engagent à la fois les finances locales et l'organisation interne des collectivités est essentiel et permet un dialogue direct avec les représentants du Gouvernement.

La réunion de septembre a porté sur des sujets de grande actualité et engageant fortement les collectivités. Dans un premier temps, le Gouvernement a soumis aux élus locaux les modalités de compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires et les employeurs. Ce dispositif, qui doit être neutre pour les employeurs, soulève toutefois de nombreuses questions de mise en œuvre concrète qui ont été évoquées par les élus, sachant que la situation des collectivités est très diverse.

Enfin, le Gouvernement a présenté le cadre et les principales orientations du « Forum Action publique », enquête nationale auprès des agents et du public pour mieux connaître les attentes et suggestions des acteurs des services publics et de leurs usagers.

Par ailleurs, le collège des employeurs territoriaux était représenté par son Président lors du « rendez-vous salarial » en septembre. Occasion pour les employeurs territoriaux de rappeler leurs craintes et leurs attentes, dans un contexte de contrainte budgétaire forte.



LES PRINCIPAUX RAPPORTS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « **Les diplômés de la vie (REP et VAE)** »
Rapporteur : Henri Jacot - 2003
2. « **Réussir la mutation de la FPT – 20 ans après sa création** »
Rapporteur : Henri Jacot - 2004
3. « **Rapport d'orientation sur le droit syndical** »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2004
4. « **Seuils et quotas** »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004
5. « **Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT** »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2004
6. « **Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial** »
Rapporteur : Henri Jacot - 2004
7. « **Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT** »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2005
8. « **Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique** »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005
9. « **Liberté inégalité fraternité** »
Rapporteur : Évelyne Boscheron - 2005
10. « **Assistants maternels, assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir** »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006
11. « **L'action sociale dans la FPT** »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2006
12. « **La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT** »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2007
13. « **Étude sur le dialogue social dans la FPT** »
Réalisée par les élèves administrateurs de l'INET (promotion Monod) - 2007
14. « **Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT** »
Rapporteur : Henri Jacot - 2007
15. « **Filière culturelle** »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
16. « **Commission départementale de réforme** »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2008
17. « **Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C** »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
18. « **Nouvelle bonification indiciaire (NBI)** »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
19. « **Quels cadres dirigeants pour relever les défis de la République décentralisée ?** »
Rapporteur : Philippe Laurent - groupe cadres dirigeants - 2009
20. « **La filière sportive** »
Rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude Lenay - 2009
21. « **La filière sapeurs-pompiers** »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2009
22. « **Concours et examens professionnels de la FPT – Bilan et perspectives** »
Rapporteur : Isabelle Belotti - 2010
23. « **La précarité dans la fonction publique territoriale** »
Rapporteurs : Françoise Descamps-Crosnier et Claude Michel, groupe de travail « précarité » - 2011



- 24. « Impacts de la réforme territoriale sur les agents »**
Réalisé par huit élèves administrateurs de l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012
- 25. « Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT »**
Réalisé par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris - 2012
- 26. « La filière police municipale »**
Rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot - 2012
- 27. « L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale »**
Rapporteur : Jean-Pierre Bouquet - 2013
- 28. « Médecins territoriaux »**
Rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot - 2013
- 29. « L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales »**
Rapporteur : Didier Pirot - 2013
- 30. « Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT »**
Rapporteur : Daniel Leroy - 2014
- 31. « Mayotte : les oubliés de la République »**
Rapporteur : Bruno Collignon - 2014
- 32. « La réforme des rythmes scolaires »**
Rapporteurs : Didier Pirot et Jean-Claude Haigron - 2014
- 33. « La filière animation »**
Rapporteur : Jésus De Carlos
- séance plénière du 18 mai 2016
- 34. « Livre Blanc : Demain, la fonction publique territoriale »**
Rapporteur : Philippe Laurent
- séance plénière du 6 juillet 2016
- 35. « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles »**
Rapporteur : Jésus de Carlos
- séance plénière du 2 février 2017
- 36. « La formation professionnelle des agents de la FPT – Bilan et perspectives »**
Rapporteur : Didier Pirot
- séance plénière du 1^{er} mars 2017
- 37. « La PSC – Les effets du décret n°2011-1474 du 8/11/2011 sur l'accès à la PSC dans la FPT »**
Rapporteur : Daniel Leroy
- séance plénière du 29 mars 2017
- 38. « Vers l'emploi titulaire dans la FPT de la Réunion - une ambition à partager »**
Rapporteur : Bruno Collignon
- séance plénière du 15 novembre 2017
- 39. « Revaloriser la catégorie A de la Fonction publique territoriale »**
Rapporteurs : Daniel Leroy et Jésus de Carlos
- séance plénière du 20 décembre 2017

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES
AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ET À SES TRAVAUX SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE

WWW.CSFPT.ORG



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08
01 53 43 84 10

Contact : Martial MEURICE-TERNUS - martial.meurice-ternus@csfpt.org